

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° DE_2023_061

Date de la convocation : 07/12/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 00 à la salle de réunion de la Salle des fêtes - Le Bourg - 47210 - RIVES, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 14

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votants : Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Représentés :

Excusés : Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Daniel BARBE (CD 33)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent CAPELLE (CD 47),

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Transfert Toyota 4*4, remorque et moteur du SM Dropt Aval

Monsieur le président informe les membres du syndicat que le véhicule, le bateau (et son moteur) et la remorque de l'agent de maîtrise doivent être transférés à Epidropt puisque l'agent fait partie du personnel d'Epidropt et que toutes ses dépenses sont liées à son poste.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter le transfert au 1er janvier 2024 vers le syndicat Epidropt pour une valeur totale de 4 € :
 - Du véhicule Toyota 4*4 (n° d'inventaire 2021-02) vers Epidropt pour un euro, acquis par le SM du Dropt Aval pour un montant de 31 017.00 € le 24 juin 2021, dont la valeur nette comptable s'élèvera au 31/12/2023 à 20.678.00 €,
 - Du bateau (n° d'inventaire 627-983/402/4), acquis par le SM Dropt Aval pour un montant de 6 714.24 € et non amorti vers Epidropt pour un euro,
 - De la remorque du bateau BD 7524-13U (n° inventaire 627-983/402/3) acquis par le SM Dropt Aval pour un montant de 809.00 € et non amorti, vers Epidropt pour un euro
 - Du moteur du bateau TOHATSU 9CV (n° inventaire 2016-04) acquis par le SM Dropt Aval pour un montant de 2 264.00 € le 16/11/2016 et non amorti, vers Epidropt pour un euro
- D'accepter le transfert des biens cités ci-dessus au 1er janvier 2024,
- D'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du transfert de propriété,
- D'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de la présente décision,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 décembre 2023
et publié ou notifié
le 22 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN